

Canada
Province de Québec
MRC du Domaine-du-Roy

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, tenue par visioconférence le mardi 12 mai 2020.

Étaient présents à cette réunion et s'étant identifiés individuellement :

| | | |
|-----------------|--------------------|-------------------------------------|
| M. | Bernard Boivin | Représentant de Saint-Félicien |
| M. | Lucien Boivin | Maire de Saint-Prime |
| M. | Dany Bouchard | Représentant de Saint-Félicien |
| M. | Luc Chiasson | Maire de Chambord |
| M. | Sabin Côté | Maire de Roberval |
| M. | Gérald Duchesne | Maire de Saint-André |
| M. | Luc Gibbons | Maire de Saint-Félicien |
| M ^{me} | Ghislaine M.-Hudon | Mairesse de Lac-Bouchette |
| M. | Gaston Langevin | Représentant de Roberval |
| M ^{me} | Claudie Laroche | Représentante de Roberval |
| M ^{me} | Cindy Plourde | Mairesse de Saint-François-de-Sales |
| M. | Michel Simard | Représentant de La Doré |
| M. | Gilles Toulouse | Maire de Sainte-Hedwidge |

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Yanick Baillargeon, préfet et maire de La Doré.

MM. Mario Gagnon, directeur général, Steeve Gagnon, directeur général adjoint, Danny Bouchard, directeur de l'aménagement du territoire, et M^{me} Annie Fortin, directrice du développement, assistent également à la séance.

Point n° 1 de l'ordre du jour
Ouverture de la séance

M. Yanick Baillargeon débute la séance en souhaitant aux personnes présentes la plus cordiale bienvenue.

Point n° 1.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2020-101

Sujet : Tenue des séances dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Attendu la résolution n° 2020-070 qui autorise la tenue à huis clos des séances du conseil durant la période d'état d'urgence sanitaire décrétée par le gouvernement du Québec et qui autorise les membres du conseil et les officiers municipaux à y participer par tout moyen de communication, notamment par visioconférence;

Attendu l'arrêté ministériel n° 2020-029 qui fixe certaines exigences visant à assurer la transparence des séances qui, en vertu de la loi, doivent être publiques;

Par conséquent, il est proposé par M. Dany Bouchard, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers :

- D'autoriser la diffusion de la séance du conseil par la publication sur le site Internet de la MRC de l'enregistrement de la visioconférence de la séance;
- De modifier l'heure des séances durant la période de la tenue des séances à huis clos pour qu'elles aient lieu à 17 h.

Point n° 2 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2020-102

Sujet : Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Lucien Boivin, appuyé par M. Gaston Langevin et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente réunion soit accepté tel que présenté en y modifiant et ajoutant les points suivants :

- 8.1 Dépôt – Résultats des campagnes d'échantillonnage 2019 au lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Prime;
- 8.2 Campagnes d'échantillonnage 2020 – Lieu d'enfouissement.

Point n° 3.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2020-103

Sujet : Ratification du procès-verbal de la séance du 14 avril 2020

Il est proposé par M^{me} Cindy Plourde, appuyé par M. Luc Chiasson et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance du 14 avril 2020 soit ratifié par le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 4 de l'ordre du jour
Sujet : Période de questions préenregistrées

Aucune question préenregistrée n'a été déposée.

Point n° 5.1 de l'ordre du jour
Sujet : Résumé de la correspondance

Le résumé de correspondance comprenant les lettres n^{os} 1 à 10 a été transmis antérieurement à la réunion.

Point n° 5.2 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2020-104

Sujet : Acceptation des comptes

Il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste des comptes ci-après énumérés soit acceptée.

| | | |
|--|------------------|-----------|
| Cain Lamarre, S.E.N.C.R.L. | 301,82 | \$ |
| Carrefour action municipale et famille | 362,17 | |
| Cuizen libre-service | 45,98 | |
| M.–Hudon, Ghislaine | 215,10 | |
| Pro Gestion | 1 832,13 | |
| Trium Médias inc. | 3 047,53 | |
| Mégaburo inc. | 346,07 | |
| Les productions Patrick Bourget | 287,44 | |
| Télénet informatique inc. | 114,98 | |
| Tell-Tech communication inc. | 109,23 | |
| Valois, Jacques | 439,78 | |
| Ville de Roberval | 4 144,59 | |
| Visa Desjardins | 378,00 | |
| Vision Informatik inc. | 567,98 | |
| Total fonds MRC | 12 192,80 | \$ |

| | | |
|--|------------------|-----------|
| Duchesne, Joël | 200,00 | \$ |
| Fonds des registres | 126,00 | |
| Sylvain Langlais | 158,61 | |
| Total fonds villégiature | 484,61 | \$ |
| Agence de gestion intégrée des ressources (AGIR) | 372,52 | \$ |
| Total fonds TPI | 372,52 | \$ |
| Total des fonds | 13 049,92 | \$ |

Point n° 5.3 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2020-105

Sujet : Adoption – Règlement n° 269-2020 ayant pour objet de reporter la date de vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes

Il est proposé par M^{me} Claudie Laroche, appuyé par M. Lucien Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement n° 269-2020 ayant pour objet de reporter la date de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes.

RÈGLEMENT N° 269-2020

« Ayant pour objet de reporter la date de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes »

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy désire se prévaloir des dispositions de l'article 1026 du Code municipal afin de modifier la date de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes;

Attendu que par l'adoption du règlement n° 257-2018, le conseil de la MRC avait décrété que cette vente aurait lieu le premier jeudi du mois de juin de chaque année;

Attendu que le gouvernement du Québec a décrété l'état d'urgence sanitaire le 13 mars dernier par l'adoption de l'arrêté ministériel n° 177-2020, lequel a statué sur plusieurs mesures importantes visant à protéger la population à l'égard du nouveau coronavirus appelé « COVID-19 »;

Attendu que l'une des mesures décrétées par le gouvernement est celle d'interdire toute forme de rassemblement dans un lieu public ou privé;

Attendu l'arrêté n° 2020-014 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 avril 2020 dans lequel il est décrété :

« que toute vente d'un immeuble à l'enchère publique pour défaut de paiement des taxes municipales ou scolaires soit reportée après la fin de l'état d'urgence sanitaire, à la date fixée dans un avis public donné par la municipalité; la vente ne peut avoir lieu avant l'expiration d'un délai de 15 jours suivant cet avis; »

Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 14 avril 2020 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Claudie Laroche, appuyé par M. Lucien Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers qu'un règlement portant le numéro 269-2020 ayant pour objet de fixer la date de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes soit adopté, et qu'il soit et est par ce règlement statué et décrété ce qui suit :

Article 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement, et ce règlement est et sera connu sous le numéro 269-2020.

Article 2

Un second alinéa est ajouté à l'article 2 du règlement n° 257-2018 et celui-ci est libellé comme suit :

« Exceptionnellement en 2020, la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes est reportée après la fin de l'état d'urgence sanitaire qui sera décrétée par le gouvernement du Québec, soit à une date fixée dans un avis public donné par la MRC du Domaine-du-Roy, étant convenu que cette vente ne peut avoir lieu avant l'expiration d'un délai de 15 jours suivant cet avis. »

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi après l'accomplissement de toutes les formalités légales.

Adopté lors de la séance du 12 mai 2020.

Point n° 5.4 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-106

Sujet : Adoption – Règlement n° 270-2020 ayant pour objet de modifier le règlement fixant les taux de taxes et tarifs de compensation pour les services du territoire non organisé

Il est proposé par M^{me} Cindy Plourde, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement n° 270-2020 ayant pour objet de modifier le règlement fixant les taux de taxes et tarifs de compensation pour les services du territoire non organisé.

RÈGLEMENT N° 270-2020

« Ayant pour objet de modifier le règlement n° 266-2019 ayant pour objet de fixer les taux de taxes et les tarifs de compensation pour les services du territoire non organisé »

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy a adopté le 14 janvier 2020, le Règlement n° 266-2019 ayant pour objet de fixer les taux de taxes et les tarifs de compensation pour les services du territoire non organisé, le tout applicable pour l'année 2020;

Attendu que conformément aux dispositions de l'article 9 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, la MRC peut adopter des règlements, résolutions ou autres actes différents à l'égard de l'une et/ou l'autre des parties du territoire non organisé qu'elle détermine;

Attendu que l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale autorise le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy de permettre que le paiement des taxes foncières soit effectué en plusieurs versements;

Attendu que la situation de plusieurs citoyens et citoyennes pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et des consignes édictées par les autorités compétentes afin de limiter sa propagation;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy désire reporter la date d'échéance du deuxième versement exigible sur compte de taxes;

Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 14 avril 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Cindy Plourde, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers qu'un règlement portant le numéro 270-2020 ayant pour objet de fixer les taux de taxes et les tarifs de compensation pour les services du territoire non organisé soit adopté, et qu'il soit et est par ce règlement statué et décrété ce qui suit :

Article 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement, et ce règlement est et sera connu sous le numéro 270-2020.

Article 2

L'article suivant est ajouté après l'article 5 du règlement n° 266-2019:

Article 5.1 Échéance du deuxième versement

L'échéance du deuxième versement des taxes foncières générales et des tarifs de compensation pour les services, tels qu'imposés aux articles 4 et 5, est fixée au 10 septembre 2020.

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi après l'accomplissement de toutes les formalités légales.

Adopté lors de la séance du 12 mai 2020.

Point n° 5.5 de l'ordre du jour

AVIS DE MOTION

Sujet : Avis de motion – Règlement n° 271-2020 ayant pour objet de modifier le règlement établissant l'imposition des quotes-parts aux municipalités pour l'année 2020

Avis de motion est donné par M. Sabin Côté que lors d'une prochaine séance, le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy procédera à l'adoption du règlement portant le n° 271-2020 ayant pour objet de modifier le règlement établissant l'imposition des quotes-parts aux municipalités pour l'année 2020. Le projet de règlement est déposé et présenté aux membres du conseil.

Point n° 5.6 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-107

Sujet : Renouvellement – Assurance générale

Il est proposé par M. Michel Simard, appuyé par M. Luc Chiasson et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le renouvellement de la police d'assurance de la MRC du Domaine-du-Roy auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec, pour la période du 1^{er} juin 2020 au 31 mai 2021, et ce, pour une somme de 26 253 \$.

Point n° 6.2.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-108

Sujet : Autorisation de paiement aux municipalités régionales de comté – Programme d'aide à l'entretien de la route Verte 2019

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy agit comme mandataire de la gestion de l'entretien de la véloroute des Bleuets pour les trois municipalités régionales de comté ceinturant le lac Saint-Jean;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy a déposé, pour l'année 2019, une demande d'aide financière pour l'entretien de la route Verte d'une somme de 238 565 \$, laquelle a été acceptée par le ministère des Transports du Québec (MTQ);

Attendu que le deuxième versement de l'aide financière a été réclamé au MTQ en mars 2019, et que la réception de ce versement complètera ainsi l'aide financière pour l'entretien du circuit cyclable;

Par conséquent, il est proposé par M. Lucien Boivin, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le versement du remboursement des sommes dues à chacune des municipalités régionales de comté aux fins de paiement des dépenses d'entretien des municipalités locales, selon le tableau ci-dessous.

| | |
|---|-------------------|
| MRC de Maria-Chapdelaine | 71 172 \$ |
| MRC de Lac-Saint-Jean-Est | 61 694 \$ |
| MRC du Domaine-du-Roy | 71 825 \$ |
| MRC du Domaine-du-Roy (honoraires MRC mandataire) | 27 820 \$ |
| Fonds d'imprévus | 6 055 \$ |
| Total : | 238 565 \$ |

Que les montants versés correspondent au total de l'aide financière reçue moins les frais de gestion versés à la MRC mandataire, soit 27 820 \$ et les sommes versées au fonds d'imprévus, soit 6 055 \$.

Point n° 6.2.2 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-109

Sujet : Remboursement des frais d'entretien du circuit cyclable aux municipalités locales – Année 2019

Attendu que depuis le 1^{er} avril 2017, la MRC du Domaine-du-Roy agit comme municipalité régionale de comté coordonnatrice à la gestion et à l'entretien préventif pour la Véloroute des Bleuets;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy a terminé les vérifications et les analyses des dépenses encourues par l'ensemble des municipalités et partenaires impliqués dans cette infrastructure structurante qu'est la véloroute des Bleuets au cours de l'année 2019;

Attendu que le Service d'aménagement du territoire de la MRC, avec l'aide du personnel technique de la Corporation du circuit cyclable « Tour du lac Saint-Jean », a préparé un rapport qui résume l'ensemble des dépenses d'entretien consenties par les partenaires du Lac-Saint-Jean touchés par l'entretien de la véloroute des Bleuets, lesquelles dépenses totalisent la somme de 482 655 \$;

Attendu que la somme disponible pour le remboursement des dépenses d'entretien encourues par les municipalités locales pour l'année 2019 est de 440 147 \$, incluant une somme de 27 820 \$ réservée pour la coordination et la gestion par la MRC mandataire, 61 909 \$ pour le contrat de coordination de l'entretien avec la Corporation du circuit cyclable « Tour du lac Saint-Jean » et 6 055\$ pour la contribution au fonds d'imprévus;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M. Luc Gibbons et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport d'entretien de la Corporation du circuit cyclable « Tour du lac Saint-Jean » et d'autoriser le remboursement, aux municipalités locales, des dépenses qu'elles ont engagées en 2019 de l'ordre de 344 363 \$ par leur municipalité régionale de comté respective.

Point n° 6.2.3 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-110

Sujet : Autorisation de signature – Protocole d'entente 2020 avec les municipalités locales relativement à l'entretien du circuit cyclable

Attendu que depuis le 1^{er} avril 2017, la MRC du Domaine-du-Roy agit comme municipalité régionale de comté coordonnatrice à la gestion et à l'entretien préventif pour la Véloroute des Bleuets;

Attendu que l'un des objectifs poursuivis pour assurer la pérennité du produit d'appel touristique qu'est la véloroute des Bleuets est celui de l'entretien de l'infrastructure;

Attendu qu'à cette fin, la MRC doit signer un protocole d'entente avec chacune des seize municipalités par lesquelles transite la véloroute des Bleuets;

Attendu le projet de protocole d'entente déposé à la présente séance, lequel protocole décrit les responsabilités et les engagements de chacune des parties en regard de l'entretien de la véloroute pour la saison estivale 2020;

Attendu que le budget d'entretien pour l'année 2020 a été estimé à 358 472 \$ pour les municipalités locales uniquement;

Par conséquent, il est proposé par M. Dany Bouchard, appuyé par M. Gaston Langevin et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le préfet, M. Yanick Baillargeon, et le directeur général, M. Mario Gagnon, à signer les protocoles d'entente à intervenir avec chacune des municipalités locales concernées relativement à l'entretien du circuit cyclable pour l'année 2020.

Point n° 6.3.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-111

Sujet : Autorisation d'embauche – Chargée de projet pour l'élaboration du plan régional des milieux humides et hydriques

Attendu que les membres du conseil de la MRC du Domaine-du-Roy ont autorisé l'ouverture d'un poste de chargée de projet pour l'élaboration du plan régional des milieux humides et hydriques;

Attendu que cette ressource sera partagée avec la MRC de Maria-Chapdelaine;

Attendu l'entente de service pour le partage de la chargée de projet pour l'élaboration du plan régional des milieux humides et hydriques à intervenir avec la MRC de Maria-Chapdelaine;

Attendu le processus de sélection enclenché par la direction générale pour pourvoir le poste de chargée de projet pour l'élaboration du plan régional des milieux humides et hydriques;

Attendu qu'à la suite du processus de sélection, le comité de sélection recommande l'embauche de M^{me} Noémie Laplante, à titre de chargée de projet;

Par conséquent, il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser :

- L'embauche de M^{me} Noémie Laplante, à titre de chargée de projet pour l'élaboration du plan régional des milieux humides et hydriques, et ce, à compter du 11 mai 2020.
- Le préfet et le directeur général à signer pour et au nom de la MRC du Domaine-du-Roy l'entente de service pour le partage d'une chargée de projet pour l'élaboration du plan régional des milieux humides et hydriques à intervenir avec la MRC de Maria-Chapdelaine.

Que M^{me} Noémie Laplante bénéficie du statut d'employé temporaire, que sa rémunération corresponde à l'échelon 3 de la catégorie 1A de la politique de travail de la MRC du Domaine-du-Roy et que le directeur général soit autorisé à signer le contrat de travail de M^{me} Laplante.

Point n° 6.3.2 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-112

Sujet : Mandat – Travaux de scarifiage dans le bloc des terres publiques intramunicipales de Chambord

Attendu l'appel d'offres effectué pour la réalisation de travaux de scarifiage dans le bloc de terres publiques intramunicipales de Chambord, sur une superficie de 44,2 hectares;

Attendu que deux entreprises ont déposé des propositions et que STAF La Doré inc. est celle ayant soumis la plus basse soumission conforme à la suite de la procédure d'appel d'offres;

Par conséquent, il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M. Luc Gibbons et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer à STAF La Doré inc., le mandat de réalisation de travaux de scarifiage dans le bloc de terres publiques intramunicipales de Chambord, et ce, pour une somme de 15 186,00 \$ plus les taxes applicables.

Que ce mandat soit financé à même le fonds du Programme d'aménagement durable des forêts selon les taux admissibles à la grille annuelle des taux d'investissement en forêt privée.

Point n° 6.3.3 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-113

Sujet : Mandat – Travaux de plantation dans le bloc des terres publiques intramunicipales de Saint-André-Lac-Bouchette

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy a sollicité une offre de service pour la réalisation de travaux de plantation dans le bloc Saint-André-Lac-Bouchette sur les terres publiques intramunicipales situées sur le territoire de la municipalité de Lac-Bouchette;

Attendu que les travaux prévus sont pour de la plantation de 12 900 plants d'épinette blanche et de pin gris, sur une superficie de 6,7 hectares incluant également la réalisation de parcelles d'inventaire;

Attendu la soumission de la Coopérative de solidarité forestière de la Rivière aux Saumons d'une somme estimée à 6 100 \$ déclinée comme suit :

- 9 900 plants 36-200 (terrain scarifié) : 444 \$/1000 plants;
- 1 900 plants 36-200 (sentier scarifié) : 483 \$/1000 plants;
- 1 100 plants 45-100 (terrain scarifié) : 322 \$/1000 plants;
- 40 \$/parcelle d'inventaire.

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M^{me} Cindy Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat de plantation d'environ 12 900 plants d'épinette blanche et de pin gris dans le bloc des terres publiques intramunicipales de Saint-André-Lac-Bouchette à la Coopérative de solidarité forestière de la Rivière aux Saumons, et ce, pour une somme estimée à 6 100 \$ plus taxes, plus les frais de transport des plants.

Que ce mandat soit financé à même les fonds du Programme d'aménagement durable des forêts selon les taux admissibles à la grille annuelle des taux d'investissement en forêt privée.

Point n° 6.3.4 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-114

Sujet : Contribution financière – Projet de corridors riverains sur le bassin versant de la Petite rivière Eusèbe

Attendu que le comité de bassin versant de la rivière Ticouapé a déposé, le 20 avril dernier, une demande d'aide financière pour la réalisation d'un projet de mise en place de corridors riverains sur le bassin versant de la Petite rivière Eusèbe;

Attendu la demande de financement d'une somme de 2 500 \$/année pendant trois ans, soit de 2020 à 2022;

Attendu que le projet consiste :

- À implanter des bandes riveraines composées d'arbres et d'arbustes indigènes, sur une à deux rangées, le long des cours d'eau agricoles du bassin versant de la Petite rivière Eusèbe;
- À installer des nichoirs à hirondelle bicolore au travers des corridors aménagés;
- À concevoir et installer des panneaux d'information aux endroits stratégiques pour assurer une visibilité du projet;
- À permettre à des étudiants en techniques du milieu naturel du Cégep de St-Félicien de compléter le projet par des travaux pratiques portant sur les habitats aquatiques.

Attendu que ce projet correspond directement aux axes et objectifs identifiés au Plan de développement de la zone agricole et de l'agroalimentaire de la MRC du Domaine-du-Roy, et ce, plus spécifiquement avec la mise en valeur du territoire;

Attendu que le chantier Agroalimentaire est en faveur de la mise en œuvre de ce projet;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M. Sabin Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder une aide financière de 7 500 \$, à raison de 2 500 \$ par année pendant trois ans, au comité de bassin versant de la rivière Ticouapé pour la réalisation du projet de corridors riverains sur le bassin versant de la Petite rivière Eusèbe.

Que la participation financière pour les années 2021 et 2022 soit conditionnelle au dépôt, par le promoteur, d'un rapport des travaux réalisés satisfaisant les attentes de la MRC du Domaine-du-Roy;

Que le financement du projet provienne des sommes réservées à la mise en œuvre du plan d'action du Plan de développement de la zone agricole et de l'agroalimentaire.

Point n° 7.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-115

Sujet : Formation du comité de pilotage et du comité d'embauche démarche
Municipalité amie des aînés

Attendu l'entente intervenue entre la MRC du Domaine-du-Roy et la ministre responsable des aînés et des proches aidants dans le cadre de la démarche Municipalité amie des aînés;

Attendu que relativement à cette entente, la MRC du Domaine-du-Roy est tenue d'autoriser la création et la mise sur pied d'un comité de pilotage dont le mandat est d'assurer la mise à jour de la politique territoriale des aînés et de son plan d'action;

Attendu que le comité de coordination de la Table de concertation des aînés Domaine-du-Roy agira à titre de comité de pilotage de la mise à jour de la politique territoriale des aînés et de son plan d'action;

Attendu qu'il y a lieu de nommer des représentants de la MRC du Domaine-du-Roy au comité de pilotage, en l'occurrence le comité de coordination de la Table de concertation des aînés Domaine-du-Roy;

Attendu la création d'un poste de chargé de projet Municipalité amie des aînés (MADA) pour coordonner, élaborer et rédiger la mise à jour de la politique territoriale des aînés et le plan d'action;

Attendu qu'il y a lieu de désigner des personnes pour la formation d'un comité d'embauche chargé de pourvoir le poste de chargé de projet MADA;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Claudie Laroche, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer les personnes ci-dessous au comité de pilotage territorial, en l'occurrence le comité de coordination de la Table de concertation des aînés Domaine-du-Roy, et ce, afin de mettre à jour la politique territoriale des aînés et le plan d'action dans le cadre de la démarche Municipalité amie des aînés.

- M^{me} Ghislaine M.-Hudon, mairesse de Lac-Bouchette et élue responsable du dossier des aînés et représentante d'Accès-Transport;
- M^{me} Jacynthe Brassard, agente au développement du territoire de la MRC du Domaine-du-Roy et responsable du dossier aînés;
- M. Christian Bergeron, organisateur communautaire, CIUSSS Saguenay–Lac-Saint-Jean, responsable du dossier aînés et personne-ressource de la Table de concertation des aînés Domaine-du-Roy;
- M^{me} Josée Lemay, directrice, Centre d'action bénévole Domaine-du-Roy;
- M. Pascal Mailloux, directeur général, Service d'intervention de proximité Domaine-du-Roy;
- M^{me} Marie-Ève Dumas, intervenante sociocommunautaire en HLM Domaine-du-Roy;
- M^{me} Mireille Côté, soins à domicile, CIUSSS Saguenay–Lac-Saint-Jean;
- M^{me} Marie-Josée Savard, directrice, Corporation de développement communautaire Domaine-du-Roy;
- M. Roger Tremblay, chargé de projet, Table régionale de concertation des aînés (observateur);
- La personne nommée au comité de pilotage local pour représenter chacune des municipalités du territoire ou son substitut.

Que M^{me} Ghislaine M.-Hudon, M^{me} Jacynthe Brassard et M. Christian Bergeron soient désignés au comité d'embauche du poste à pourvoir de chargé de projet Municipalité amie des aînés.

Point n° 7.2 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-116

Sujet : Demande de prolongation au Programme Mobilisation-Diversité du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

Attendu que le ministre a mis en œuvre le Programme Mobilisation-Diversité dont les objectifs sont énoncés au descriptif du programme;

Attendu que le ministre et la MRC du Domaine-du-Roy ont signé une convention d'aide financière, le 1^{er} octobre 2019 en vertu du Programme Mobilisation-Diversité;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy souhaite modifier la convention d'aide financière afin de prolonger sa durée pour qu'elle se termine le 30 septembre 2020 plutôt que le 31 mars 2020 et ainsi permettre de poursuivre du 1^{er} avril au 30 septembre 2020 les initiatives, projets et interventions convenus;

Attendu que la prolongation au 30 septembre 2020 permettrait comme prévu dans la convention que le rapport de reddition de compte soit déposé au plus tard le 31 décembre 2020;

Par conséquent, il est proposé par M. Gaston Langevin, appuyé par M. Sabin Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'adresser une demande de modification de la convention d'aide financière du Programme Mobilisation-Diversité au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion permettant de prolonger sa durée pour qu'elle se termine le 30 septembre 2020 et ainsi permettre de poursuivre du 1^{er} avril au 30 septembre 2020 les initiatives, projets et interventions convenus.

Que le préfet est autorisé à signer pour et au nom de la MRC du Domaine-du-Roy tous les documents afférents à la convention de modification de la convention financière.

Point n° 7.3 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-117

Sujet : Fonds régions et ruralité 2020-2021 – Adoption des priorités et de la politique de projets structurants

Attendu qu'en vertu des exigences de l'entente relative au nouveau Fonds régions et ruralité, la MRC du Domaine-du-Roy est tenue d'adopter :

1. Les priorités d'intervention en matière de développement local et régional;
2. La politique de soutien aux entreprises;
3. La politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;
4. La répartition 2020-2021 du Fonds régions et ruralité pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021;

Attendu la formation du comité d'évaluation des projets du Fonds régions et ruralité 2020-2021 par le renouvellement du mandat des personnes siégeant au comité d'évaluation des projets du Fonds de développement des territoires;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Cindy Plourde, appuyé par M. Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les priorités d'intervention 2020-2021, la politique de soutien aux entreprises, la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie ainsi que la répartition du Fonds régions et ruralité tel que proposé.

Que le conseil renouvelle le mandat du comité d'évaluation des projets du Fonds de développement des territoires afin de former le nouveau comité d'évaluation des projets du Fonds régions et ruralité 2020-2021, composé de :

M^{mes} Nancy Minier, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan;
Louise Potvin, citoyenne;
Marie-Josée Savard, Corporation de développement communautaire Domaine-du-Roy;
MM. Steeve Gagnon, MRC du Domaine-du-Roy;
Steeve Larouche, SADC Lac-St-Jean Ouest.

Point n° 7.4 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-118

Sujet : Projet « Skate parc » de la Municipalité de Chambord

Attendu la demande d'aide financière d'une somme de 4 500 \$ de la Municipalité de Chambord soumise au comité d'évaluation de projets du Fonds de développement hydroélectrique, et ce, pour la réalisation du projet « Skate parc »;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Cindy Plourde, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder une aide financière de 4 500 \$ à la Municipalité de Chambord.

Que la somme soit financée à même les enveloppes locales de la Municipalité pour une somme de 1 947 \$ provenant du Fonds des redevances hydroélectriques et de 2 557 \$ du Fonds de développement des territoires.

Point n° 7.5 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-119

Sujet : Appui à Alliance forêt boréale – Arrêt des arrosages aériens

Attendu que les élus de la MRC du Domaine-du-Roy ont été sidérés d'apprendre, par l'entremise d'un article paru dans le journal *Le Quotidien*, édition du 4 mai dernier, que la Société de protection des forêts contre les insectes et les maladies avait décidé de mettre fin à son programme de protection des forêts contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette pour l'année 2020;

Attendu que le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour, a annoncé, le 19 décembre dernier, la mise en place d'une approche régionale à l'égard de la gestion de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) au Saguenay-Lac-Saint-Jean, laquelle approche résulte d'une évaluation des peuplements les plus vulnérables pour les années 2018 à 2023;

Attendu que cette approche régionale vise non seulement la récupération des volumes de bois touchés, mais également la mise en place de mesures de lutte contre cet insecte destructeur, telles que les arrosages aériens;

Attendu que les membres du conseil de la MRC du Domaine-du-Roy s'expliquent mal la décision de la Société de protection contre les insectes et les maladies (SOPFIM) de mettre fin à son programme, d'autant plus que les travaux planifiés en matière de pulvérisation de la saison estivale 2020 seraient un record;

Attendu que la protection des forêts est la pierre angulaire de l'industrie forestière régionale et que les actions en cette matière doivent être une priorité pour le gouvernement du Québec;

Attendu que les travaux planifiés de pulvérisation contre la TBE contribuent à la relance économique du Québec au terme de la pandémie de la COVID-19;

Attendu qu'une partie importante de l'économie de la MRC du Domaine-du-Roy est tributaire de l'exploitation de la matière ligneuse;

Attendu que l'organisme Alliance forêt boréale a vigoureusement déploré l'abandon du programme pour la saison estivale 2020;

Attendu que la SOPFIM a révisé sa position à la suite de l'annonce de l'annulation et a procédé à la mise en place d'un programme réduit d'arrosage pour la saison 2020;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Gibbons, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy :

- Appuie les démarches d'Alliance forêt boréale pour la réalisation du programme de pulvérisation initialement prévu pour la saison estivale 2020;
- Demande formellement à la direction de la Société de protection des forêts contre les insectes et les maladies de réviser sa décision en maintenant la réalisation des travaux de pulvérisation prévus pour la prochaine saison estivale dans le cadre de son programme de protection des forêts contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette pour l'année 2020;
- Interpelle les autres élus de monde municipal de la région ci-après pour appui :

M^{me} Josée Néron, mairesse, Saguenay;

MM. André Paradis, préfet, MRC de Lac-Saint-Jean-Est;

Gérald Savard, préfet, MRC du Fjord-du-Saguenay;

Luc Simard, préfet, MRC de Maria-Chapdelaine.

Que copie de la présente résolution soit transmise aux élus suivants qui siègent à l'Assemblée nationale du Québec :

M. Pierre Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs;

M^{mes} Nancy Guillemette, députée de Roberval;

Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Point n° 8.1 de l'ordre du jour

Sujet : Dépôt – Résultats des campagnes d'échantillonnage 2019 au lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Prime

Le rapport des résultats des campagnes d'échantillonnage 2019 du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Prime, produit par Gennen inc. est déposé aux membres du conseil.

Ce rapport sera transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Point n° 8.2 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-120

Sujet : Campagnes d'échantillonnage au lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Prime

Il est proposé par M. Lucien Boivin, appuyé par M. Luc Chiasson et résolu à l'unanimité des conseillers que la MRC du Domaine-du-Roy accorde à la société Gennen inc. le mandat de réalisation de trois campagnes d'échantillonnage au lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Prime pour l'année 2020, et ce, pour une somme de 10 905 \$ plus taxes.

Point n° 10.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2020-121

Sujet : Plan de rétablissement – Pandémie de la COVID-19

Attendu le plan de rétablissement élaboré par l'équipe de direction visant une reprise graduelle des activités de la MRC du Domaine-du-Roy dans le contexte de la pandémie de la COVID-19;

Attendu que le plan de rétablissement inclut un plan de mesures de prévention dans le but d'assurer la santé et la sécurité des employés;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Cindy Plourde, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le plan de rétablissement des activités de la MRC du Domaine-du-Roy dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

Point n° 10.2 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2020-122

Sujet : Mandat – Étude électromécanique

Attendu l'entente d'option d'achat intervenue entre la MRC du Domaine-du-Roy et la Fiducie Jean-Paul Tanguay relativement à l'immeuble situé au 893, boulevard Saint-Joseph, Roberval, G8H 2L9;

Attendu la proposition de services d'Ashini Consultants pour l'évaluation des éléments électromécaniques de l'immeuble faisant l'objet de l'option d'achat;

Par conséquent, il est proposé par M. Lucien Boivin, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer à Ashini Consultants le mandat de procéder à l'évaluation des éléments électromécaniques de l'immeuble faisant l'objet de l'option d'achat et de déterminer les coûts d'investissement requis pour la réalisation du projet d'agrandissement et de mise à niveau des locaux de la MRC du Domaine-du-Roy, et ce, pour une somme de 4 950 \$ plus les taxes applicables.

Point n° 17 de l'ordre du jour
Sujet : Période de questions

Aucune question n'est soulevée par l'assistance.

Point n° 18 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2020-123

Sujet : Levée de la séance

Sur proposition de M^{me} Claudie Laroche, la séance est levée.

Yanick Baillargeon
Préfet

Mario Gagnon
Directeur général